

RÈGLEMENT PARTICULIER

Flash Caouecs, 1ère Edition

Date : Dimanche 20 Septembre 2026

Horaires : 10h00 → 16h00

Lieu : Gymnase René Cassin à Blagnac (31700)

Nombre de terrains : 6

I. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1 – Références réglementaires

Le tournoi est régi par les règlements généraux de la Fédération Française de Badminton (FFBaD), sous la responsabilité du Juge-arbitre désigné.

Article 2 – Autorisations

Le tournoi est autorisé par la Ligue Occitanie de Badminton et par la Fédération Française de Badminton.

- **N° de dossier** : **2601150**
- **N° d'autorisation** : à remplir

Article 3 – Acceptation du règlement

Toute participation au tournoi implique l'acceptation sans réserve de l'ensemble des articles du présent règlement. Les Juges-arbitres se réservent le droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur ne respectant pas ce règlement.

Article 4 – Comité d'arbitrage

Le Juge-arbitre principal est Jean-Louis GUICHARD.

Le GEO principal du Tournoi est Quentin LECHEVALIER

II. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Article 5 – Licences et éligibilité

Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés à la FFBaD pour la saison 2026/2027, sans sanction disciplinaire en cours.

Article 6 – Catégories d'âge

Le tournoi est ouvert aux joueurs **Seniors** et **Vétérans**. Les jeunes joueurs doivent être au minimum **Minimes** pour participer.

Article 7 – Représentation des mineurs

Tout joueur mineur inscrit au tournoi devra obligatoirement être accompagné d'un représentant adulte (parent, tuteur légal ou responsable désigné).

À son arrivée dans le gymnase, le joueur mineur et son représentant devront se présenter à la table de pointage (ou table de marque) afin de signer un document attestant de la prise en charge et de la responsabilité du représentant pendant toute la durée de la compétition.

Sans cette validation préalable, le joueur mineur ne sera pas autorisé à participer aux matchs. L'organisation décline toute responsabilité en cas de non-respect de cette procédure.

Article 8 – Nombre de participants

Le tournoi est limité à **45 paires (90 joueurs)**.

III. TABLEAUX, SÉRIES ET CLASSEMENTS

Article 9 – Organisation des tableaux

- **1 tableau unique : Doubles Mixte**
- **Format :** Poules uniques de 5 paires, réparties en **9 séries**.
- **Plage de classements : R6 à N3 (inclus).**

Article 10 – Équilibrage des séries

Les tableaux seront organisés par séries de points. La répartition des joueurs sera effectuée selon la cote CPPH arrêtée à **J-14 du tournoi, soit la mise à jour CPPH du 03/09/2026**.

Pour les doubles et mixtes, la répartition sera faite sur la base de la **moyenne des points de la paire**.

Conformément à l'article 3.2.1.5 du règlement FFBaD, dans un même tableau, l'écart maximal autorisé est de **1000 points** entre le joueur le mieux classé et le joueur le moins bien classé. Une paire présentant un écart trop important pourra être refusée si elle ne peut être intégrée dans aucune série.

Cas particulier : si le joueur le moins bien classé du tableau a plus de 1800 points, cette règle ne s'applique pas.

IV. INSCRIPTIONS

Article 11 – Modalités d'inscription

- **Ouverture des inscriptions** : 15 Août à 20h30.
- **Clôture des inscriptions** : 3 Septembre 2026 à 12h00.
- **Inscription exclusive** via eBad ou Badnet, paiement inclus.
- **Coût** : 12 € par joueur

Article 12 – Nombre de tableaux

Chaque joueur ne peut s'inscrire que sur **1 tableau** (Doubles).

Article 13 – Joueurs sans partenaire

Un joueur sans partenaire peut s'inscrire en précisant qu'il est en recherche. **Aucune association n'est garantie** par l'organisation. Les paires complètes sont prioritaires.

Article 14 – Remboursements

Après la date limite d'inscription, les droits seront remboursés uniquement sur présentation d'un justificatif valable à date du tournoi. (Un certificat médical ou une attestation professionnelle par exemple).

Tout forfait après le tirage au sort devra être justifié auprès de l'organisation.
En cas de forfait pendant la compétition, un justificatif devra être transmis à la **Ligue Occitanie de Badminton** à l'adresse suivante : **arbitrage@badocc.org**, dans un délai maximum de **5 jours après la fin de la compétition**.

Les remboursements éventuels seront effectués **après la fin du tournoi**, via Badnet.

VI. DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION

Article 15 – Formules de jeu

- **Poules uniques de 5 paires**

Article 16 – Tirage au sort

Le tirage au sort aura lieu **6 Septembre 2026**

Article 17 – Adaptations organisationnelles

Le comité d'organisation se réserve le droit d'adapter les séries pour garantir l'équilibre et la fluidité du tournoi, avec l'accord du Juge-arbitre.

VII. HORAIRES, POINTAGE ET FORFAITS

Article 18 – Pointage

Chaque joueur devra se pointer à **son arrivée** via l'application eBad (QR code dédié) ou à la table de marque.

Article 19 – Convocations et horaires

- Les joueurs seront convoqués **1 heure avant** leur premier match.
- Les horaires sont indicatifs et peuvent être modifiés par le Juge-arbitre.

Article 20 – Absence et retard

À l'appel de son nom, tout joueur ne se présentant pas sur le terrain dans un délai de **5 minutes** pourra être disqualifié par le Juge-arbitre.

Les joueurs souhaitant quitter temporairement le gymnase devront en informer le Juge-arbitre et laisser un numéro de téléphone à la table de marque.

VIII. CONDITIONS DE JEU

Article 21 – Présentation sur le terrain

À l'appel de leur nom, les joueurs appelés à jouer sur le terrain désigné devront s'y présenter sans délai.

Les joueurs disposeront d'un **temps de prise de connaissance du terrain de 3 minutes**, comprenant le test des volants, à compter de l'appel des joueurs.

À l'issue de ce délai, le match devra débuter immédiatement. Tout retard injustifié pourra entraîner une décision du Juge-arbitre.

Article 22 – Temps de repos

- **20 minutes minimum** entre deux matchs consécutifs (à partir de la fin du match précédent jusqu'au début du match suivant).
- Ce délai peut être réduit avec l'accord du joueur.

Article 23 – Sorties de terrain

Autorisées à **8 points dans chaque set** et entre les sets, dans la limite du temps réglementaire.

IX. ARBITRAGE ET COACHING

Article 24 – Mode d'arbitrage

- **Auto-arbitrage** pour tous les matchs.
- Un Juge-arbitre sera présent pour superviser et trancher en cas de litige.

Article 25 – Coaching

- **Autorisé uniquement entre les sets.**
 - **2 coachs maximum par demi-terrain** (tenue adaptée obligatoire : chaussures fermées, pantalon, t-shirt).
 - Interdiction de manger ou d'utiliser un téléphone pendant le coaching.
-

X. VOLANTS, TENUE ET SANTÉ

Article 26 – Volants

Les volants sont à **la charge des joueurs**. En cas de litige, le volant de référence est le **Victor Champion 1** (disponible à la vente sur place).

Article 27 – Tenue vestimentaire

Une tenue conforme aux circulaires FFBaD est **obligatoire** sur les terrains.

Article 28 – Dopage

L'utilisation de substances et de procédés destinés au dopage est strictement interdite.

La liste des produits dopants est établie par le Ministère des Sports. Tout joueur disposant d'une prescription médicale impliquant l'usage de substances figurant sur cette liste devra en informer le Juge-arbitre avant son premier match.

XI. COMPORTEMENT ET RESPONSABILITÉS

Article 30 – Règlement intérieur

- **Interdiction de manger** en dehors des zones prévues.
- **Interdiction de fumer** dans l'enceinte du complexe.

Article 31 – Responsabilité

L'organisation décline toute responsabilité en cas de **vols, pertes ou incidents**.

Article 32 – Propreté et respect

Les joueurs doivent respecter la propreté des installations et les **codes de conduite FFBaD**.

XII. DROIT À L'IMAGE

Article 33 – Utilisation de l'image

L'organisation se réserve le droit d'utiliser les photos et vidéos du tournoi à des fins de communication. Toute opposition doit être signalée à la table de marque **dès l'arrivée**.

XIII. DISPOSITIONS FINALES

Article 34 – Affichage

Le présent règlement sera affiché dans l'enceinte du gymnase sous forme de QR Code.

Article 35 – Remerciements

Le comité d'organisation remercie tous les participants pour leur contribution à la réussite du **Flash Caouecs, 1ère Edition**, dans le respect du présent règlement.